

## A la Une

### Journée de sensibilisation au handicap à la préfecture de la Haute-Garonne



La journée de sensibilisation au handicap s'est déroulée le 24 septembre 2015 dans les locaux de la préfecture de la Haute-Garonne à Toulouse.

Elle s'adressait au personnel de la préfecture, du SGAR, de la police, du tribunal administratif et aux agents administratifs de la gendarmerie et à leur famille. Une large publicité a été donnée à cette manifestation : affichage à la préfecture et dans les services de police, cantine, amicale, courriels, Intranet...

Cette journée de sensibilisation a réuni 71 personnes (15 agents police, 55 agents de la préfecture et 1 agent du tribunal administratif), soit 20 % de plus que lors de la précédente édition.

Des stands étaient présentés suivant les thèmes abordés :

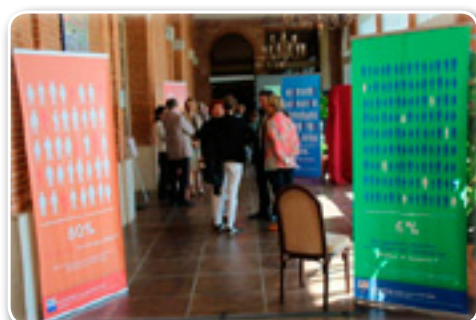
- Les nouvelles mesures en matière de départ anticipé à la retraite, tenu par la direction des ressources humaines et des moyens.
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, tenu par la représentante de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- Les informations sur les prestations accordées par le ministère de l'Intérieur, tenu par le Service départemental d'action sociale.

Le médecin et les infirmières de prévention ainsi que les assistantes de service social étaient à la disposition des agents qui souhaitaient aborder la question du handicap avec les professionnels médico-sociaux.

Enfin, le Groupement interprofessionnel régional pour l'emploi des personnes handicapées (GIRPETH) a fait une démonstration et une exposition d'aides techniques pour les handicaps auditifs, visuels et moteurs avec un plateau technique pour faire découvrir les matériels adaptés les plus souvent utilisés au sein de l'univers professionnel (fauteuil ergonomique, support d'avant bras...).

Un fascicule rassemblant divers documents, dont ceux édités par le ministère, a été remis aux participants. Les kakemonos, les affiches colorées et stylisées faites par la Mission Information Animation de l'action sociale/SDASAP/DRH du ministère, ont contribué à l'efficacité de cette journée.

L'évaluation faite à l'issue de la journée tant auprès des intervenants que du public est positive. Les démonstrations de matériel ont été bien suivies et ont donné lieu à des questions pertinentes de la part des participants. Deux autres stands ont été particulièrement fréquentés. Ainsi l'animatrice de la MDPH et celle du bureau des ressources humaines ont reçu des agents après l'heure annoncée de clôture. Les questions posées allaient au-delà de la reconnaissance de travailleur handicapé ou des conditions de départ à la retraite. Beaucoup de parents d'enfants handicapés se sont en effet déplacés pour aborder leurs problématiques dans ce domaine. Cette évaluation a également permis de faire émerger des propositions de thèmes à aborder lors d'une prochaine rencontre, en particulier, comme cela a déjà été demandé, des mises en situation de handicap (déplacement en fauteuil roulant d'agents valides ...).



Par ailleurs, la journée de sensibilisation a mis en lumière des besoins en formation-information sur la retraite des personnes handicapées qui pourraient faire l'objet d'un projet mutualisé entre le service départemental d'action sociale et la délégation régionale de la formation.

Le financement de la rencontre du 24 septembre 2015, notamment la rémunération du GIRPETH, a été assuré sur des crédits délégués par la sous-direction de l'action sociale au titre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

### Les Rencontres de la sécurité du 7 au 10 octobre 2015 sur tout le territoire : « Mieux se connaître ! »



Bernard Cazeneuve a décidé de reconduire cette année les manifestations locales des « Rencontres de la Sécurité » sur l'ensemble du territoire, en métropole et en Outre-mer. Ces journées, qui constituent un rendez-vous annuel donné à l'ensemble des français, ont été l'occasion de rencontrer les acteurs de leur sécurité : policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, personnels de la sécurité civile, représentants de la sécurité routière et des préfetures. Ces échanges ont permis à nos collègues du terrain d'illustrer et de faire partager leur engagement quotidien, dans des conditions souvent difficiles, dans la protection des personnes et des biens, la garantie de l'ordre public, la sécurisation des routes, le secours et l'assistance en cas d'accident. Chaque préfeture, selon les enjeux de

sécurité de son territoire a proposé un programme d'événements et d'échanges : initiations aux premiers secours et aux gestes qui sauvent, prévention des dangers de l'alcool et de la drogue au volant avec des crash tests, sensibilisation aux arnaques ou au harcèlement sur Internet... Ces rencontres se sont adressées à tous les publics, scolaires, familles, commerçants, seniors ou encore élus.

#### Les chiffres

- Nombre de manifestations organisées : **1 259**
- Personnes ayant assisté aux rencontres :
  - Scolaires : **75 226**
  - Grand public : **223 649** potentiellement touchées (dont environ 120 000 dans des centres commerciaux de grande capacité : Ille-et-Vilaine, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis)
  - Elus : **1 726**
  - Monde de l'entreprise : **17 021**



#### Impact de l'opération :

Globalement, l'ensemble des préfetures juge l'impact des Rencontres de la sécurité positif. Les retombées presse ont été généralement positives dans la Presse quotidienne régionale (PQR). Certaines préfetures soulignent que les actions « spectaculaires » (démonstrations) restent souvent privilégiées par le public et les médias.

#### >>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la DICOM du ministère de l'Intérieur :

> <http://dicom.minint.fr/>

Site Internet du ministère de l'Intérieur :

> <http://www.interieur.gouv.fr/>

### Semaine européenne de la réduction des déchets du 21 au 29 novembre 2015



La Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) a pour objectif de sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets générés et de donner des clés pour agir au quotidien aussi bien chez soi que dans son activité professionnelle. Le concept de la semaine est basé sur la prévention des déchets, soit avant que ces derniers ne soient produits. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas en consommant mieux, en produisant mieux, en prolongeant la durée de vie des produits et en jetant moins. La SERD est un moment fort de mobilisation à l'échelle européenne, d'autant plus cette année dans le contexte de la COP21.

**Quel est le lien entre déchets et climat ?** Le recyclage permet d'économiser les ressources de la planète et de limiter les gaz à effet de serre. En 2014, le tri des emballages correspond à un million de voitures en moins sur les routes pendant un an !

Cette année, au ministère de l'Intérieur :

- Une information sur les enjeux et les actions du ministère.
- Des actions de sensibilisation sur les sites de Beauvau, Garance et Lumière :

> découverte de lieux de récupération et de traitement de déchets,  
> atelier participatif autour de la réutilisation de matériaux usagés,  
> une immersion dans le monde de l'économie circulaire autour d'une «Troc Party», sur Beauvau et Lumière. Le principe : déposer des objets dont vous n'avez plus usage et les troquer contre des objets que vous recherchez, ramenés par d'autres participants. Vous avez sûrement chez vous ou dans vos bureaux des objets de qualité, fonctionnels devenus inutiles ; c'est l'occasion de leur redonner un usage ! Vaisselles, livres, CDs, DVDs, objets décoratifs, accessoires de mode, jouets d'enfant, équipements de sport, outils de bricolage... Les plantes, les aliments et les vêtements ne sont pas acceptés.



#### >>> Pour en savoir plus

**Venez troquer la vie à pleines dents !**

Programme et calendrier détaillés sur :

> <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>

Site de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) :

> <http://www.serd.ademe.fr/>

## Réunion du CHSCT ministériel le 6 octobre 2015

La 2<sup>ème</sup> réunion du CHSCT ministériel s'est tenue le mardi 6 octobre 2015 à Beauvau. Cette instance, compétente pour l'ensemble des périmètres du ministère de l'Intérieur, a été présidée par Denis Robin, secrétaire général du ministère.

La réunion a été l'occasion de présenter les enjeux de la politique immobilière du ministère de l'Intérieur et de rappeler son patrimoine riche et varié. Il s'agit en effet du 2<sup>ème</sup> parc immobilier de l'État réparti sur 48 000 sites. Thibaut Sartre, directeur de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières (DEPAFI), a indiqué que cette politique doit répondre à trois grands enjeux :

- adapter le parc immobilier aux besoins opérationnels et améliorer les conditions de travail et d'accueil du personnel et du public ;
- rationaliser les surfaces afin de diminuer les coûts de maintenances et de sécuriser les implantations ;
- mieux connaître ce parc immobilier afin de mieux maîtriser les charges de fonctionnement associées.

Lors de la réunion, le docteur Florence Foullon, médecin-chef, coordonnatrice nationale pour la médecine de prévention a également présenté le rapport d'activité 2014 de la médecine de prévention, insistant sur le rôle essentiel du réseau et sa place de plus en plus importante dans la prise en compte de la santé et de la sécurité au travail des agents.

Enfin, la politique ministérielle en matière de risques psychosociaux a été évoquée en mettant en exergue les différents niveaux de prévention et les actions mises en place par chacun des périmètres (Secrétariat général, Police nationale et Gendarmerie nationale).

La prochaine réunion du CHSCT ministériel est prévue le mardi 8 décembre 2015.



### >>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique : Santé et sécurité au travail / CHSCT :

> <http://actionsociale.mi>

## Réseaux

### Formation annuelle des infirmiers de la Police nationale

Dans le cadre d'un partenariat initié entre la sous-direction de la formation et du développement des compétences (SDFDC) et le service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne dans différents domaines en 2014, c'est au sein de l'école départementale des sapeurs-pompiers à Gurcy-le-Châtel que la formation annuelle des infirmiers diplômés d'État de la Police nationale s'est déroulée les 7 et 8 octobre derniers.

L'objectif était de centrer cette formation sur le cœur de métier de ces professionnels de santé, au travers de 3 affectations possibles identifiées : SMSC, hôtel de police, ENP.

Des travaux préparatoires ont conduit à l'écriture de protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU), afin d'assurer la sécurité médico-juridique de leur intervention en cas d'urgence, hors la présence d'un médecin. Ces PISU respectent les recommandations de la Haute Autorité de Santé et de sociétés savantes. Ils sont le point de démarrage de la restructuration du métier des infirmiers et infirmières dans la Police nationale. Face à la nécessité de réfléchir aux convergences souhaitables entre les différentes composantes de santé au sein du ministère de l'Intérieur, il a été proposé et accepté par la SDFDC de réaliser cette formation hors des structures « police »

afin de bénéficier de compétences des formateurs et des outils technologiques de nos collègues sapeurs-pompiers.

Afin de respecter également les principes pédagogiques de l'adulte, les ateliers ont été bâtis afin d'être interactifs, participatifs et techniques.

Le programme comportait donc une partie de révision des manœuvres de secourisme puis la mise en œuvre de cas concrets, tous axés sur des situations du milieu policier, et la prise en charge de ces situations par un infirmier ou une infirmière. Cette séquence visait à un maintien des acquis de leur exercice professionnel comme imposé par le ministère de la Santé, et ce sans certification.

Cette formation novatrice a mobilisé 10 formateurs de compétences diverses, infirmiers et instructeurs, qu'ils soient sapeurs-pompiers ou policiers. Au vu des évaluations de fin de stage, cette formation a été largement appréciée par les stagiaires qui ont souhaité que cette expérience soit renouvelée.



### >>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la DRCPN :

> <http://drcpn.mi/>



## La DRCPN a réuni les 73 psychologues du SSPO à Lumière

Dans le cadre du séminaire national de fin d'année du service, sous la présidence de Michèle Kirry, directrice des ressources humaines et des compétences de la Police nationale/DRCPN, les 73 psychologues que compte aujourd'hui le service de soutien psychologique opérationnel (SSPO), se sont



réunis à l'amphithéâtre Lumière les 15 et 16 octobre afin de faire le bilan des groupes de travail initiés lors du séminaire de novembre 2014 et démarrés au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Une après-midi complète a été consacrée à la restitution du travail collectif

auquel ont participé les psychologues de tous les SGAMI au cours de cette année, afin de réfléchir à l'évolution du service dans ses aspects d'organisation, d'astreinte téléphonique, de formation mais aussi de cadre d'intervention.

Cette restitution a donné lieu à de nombreux échanges qui ne manqueront pas d'alimenter les réflexions en cours.

Cette séance plénière s'est poursuivie le lendemain matin par l'organisation d'ateliers sur des thématiques touchant au cœur de métier des psychologues, comme la notion de risque et d'urgence, les actions et dispositifs de prévention, l'accompagnement des familles, les actions de communication autour du service qui fêtera ses 20 ans en 2016. Il a aussi été question de travailler sur la réécriture de la circulaire de 2011 qui définit le cadre d'emploi des psychologues du SSPO, et ce afin de tenir compte des évolutions

qui auront été réfléchies cette année. La dernière demi-journée a été consacrée à des présentations de collègues du service sur les accompagnements mis en place lors des attentats parisiens de ce début d'année ainsi que sur le dispositif mis en place lors du crash de la Germanwings dans les Alpes-de-Haute-Provence. Cette rencontre sur deux jours, riche en échanges et réflexions a été clôturée par Philippe Leraître, sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/SDASAP/DRCPN, qui a remercié l'ensemble de nos collègues, pris la mesure du travail effectué, et d'ores-et-déjà donné rendez-vous au printemps 2016 pour le rassemblement national des 20 ans du service.

**>>> Pour en savoir plus**

Site Intranet de la DRCPN :

> <http://drcpn.mi/>



## Réunion des médecins inspecteurs régionaux (MIR) de la Police nationale

Le 9 septembre 2015, les médecins du service médical de la Police nationale, accompagnés de la coordinatrice nationale des infirmières, se sont réunis pour leur rencontre trimestrielle dans la salle de réunion de l'Inspection générale sur le site de Beauvau. Après une minute de silence en hommage au médecin-inspecteur de Tours décédé avant l'été, ce fut l'occasion pour eux de faire connaissance avec Catherine Pinson, cheffe du SSPO. Après une présen-

tation de ce service et des évolutions en cours tant sur le plan organisationnel que sur le recrutement de nouveaux psychologues ou de nouvelles missions dans les écoles de police, les échanges ont permis de démontrer les convergences nécessaires entre ces deux réseaux qui seront développées dans les mois qui viennent. Le reste de cette rencontre a permis de passer en revue les dossiers en cours, et notamment, la mise en œuvre du nouvel

arrêté d'aptitude fixant le profil médical lors de l'accès aux trois corps de la Police nationale.

De plus, des éléments techniques ont été évoqués comme l'aptitude après chirurgie réfractive, les modalités de dépistage des produits illicites, ainsi que les mutations à caractère dérogatoire.

**>>> Pour en savoir plus**

Site Intranet de la DRCPN :

> <http://drcpn.mi/>

### Eco-prêt ou éco-PTZ

**D**e plus en plus de banques proposent des prêts écologiques (éco-prêt ou prêt développement durable) pour financer les travaux favorisant les économies d'énergie et la performance énergétique dans les logements anciens (maison, appartement).

Créé en 2009 et reconduit jusqu'au 31 décembre 2018, l'éco-PTZ est un prêt dont le taux d'intérêt est égal à zéro, accordé sans condition de ressources, destiné à financer des travaux de rénovation ou d'amélioration énergétique. On parle aussi d'éco-rénovation.

**Un seul éco-PTZ peut être accordé** par logement et pour un montant maximum de 30 000 €.

La durée de remboursement est fixée à 10 ans maximum mais peut être étendue jusqu'à 15 ans pour certains travaux. Le logement concerné doit être occupé à titre de résidence principale.

En tant que locataire, vous ne pouvez pas bénéficier d'un éco-PTZ, même si vous prenez en charge tout ou partie des travaux.

**Le logement doit avoir été achevé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990.** Pour les travaux de performance énergétique globale minimale, le logement doit avoir été achevé après le 1<sup>er</sup> janvier 1948.

**L'éco-PTZ ne peut financer que certains types de travaux précisément définis par décret.** Il peut aussi financer les frais d'étude et de maîtrise d'ouvrage, ainsi que les travaux induits indissociables (exemple : adaptation de l'installation électrique, du système de ventilation, etc.).

Il peut s'agir d'un « bouquet » de travaux c'est-à-dire la combinaison d'au moins deux actions efficaces d'amélioration de la performance énergétique : isolation thermique performante de l'ensemble de la toiture, d'au moins 50 % des murs donnant sur l'extérieur ; d'au moins la moitié des parois vitrées donnant sur l'extérieur ou de la porte d'entrée ; installation, régulation ou remplacement de systèmes de chauffage, ou de production d'eau chaude sanitaire performants ; installation d'équipements de chauffage et installation d'équipements



de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable...).

**Les travaux d'économie d'énergie doivent être effectués par des professionnels.** Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, seules les entreprises « Reconnues Garantes de l'Environnement » (RGE) peuvent réaliser les travaux éligibles à l'éco-PTZ.

La mise à disposition des fonds peut s'effectuer en une ou plusieurs fois, sur la base du devis ou des factures (en fonction des établissements financiers). Dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt, vous transmettez à la banque tous les éléments justifiant la réalisation conforme des travaux.

Des conseillers rénovation info service peuvent vous aider dans votre démarche dans l'Espace Info Energie (EIE) de votre région. Ils vous conseilleront dans les travaux à effectuer et vous dirigeront vers des entrepreneurs compétents dans ce domaine.



**Des plates-formes de rénovation énergétique ont été mises en place pour accompagner les particuliers dans leurs travaux de rénovation :**



#### >>> Pour en savoir plus

Site Internet de l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) :

> <http://www.ademe.fr/>

> <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/>

Site « Les clés de la banque - Particuliers » :

> <http://www.lesclesdelabanque.com/>

> Mini guide « L'éco-prêt à taux zéro ou éco-PTZ »

## MonChezMoi, la plateforme d'informations en ligne pour les locataires et les propriétaires



### Vous êtes locataires ou propriétaires et vous voulez connaître les mesures en vigueur en matière de logement ?

Retrouvez en ligne la plateforme d'informations « *Mon Chez Moi* » du ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.

**Si vous êtes locataires**, vous trouverez tout ce qu'il faut savoir en fonction de votre situation :

- je trouve mon chez moi (demande de logement social, honoraires d'agence immobilière, vos droits, votre bail, votre loyer) ;
- je vis dans mon chez moi (sécurité des logements, procédures en cas de litige avec un propriétaire) ;
- je quitte mon chez moi (délai de préavis, restitution du dépôt de garantie).

**Si vous êtes propriétaires**, vous obtiendrez également des informations spécifiques :

- je trouve mon chez moi (achat d'un premier logement, aides financières, simplification des transactions immobilières, projet de construction d'un logement, permis de construire, investissement locatif) ;
- je vis dans mon chez moi (règles de copropriétés, travaux de rénovation énergétique, aides financières pour les travaux de rénovation, suivi de la consommation énergétique) ;
- je loue mon chez moi (honoraires d'agence, contrats de location, loyers...) ;
- je vends mon chez moi (simplification des transactions immobilières, taux d'imposition).

### >>> Pour en savoir plus

Site du Service-Public.fr :

> <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10022>

> Partager Mon Chez Moi, la plateforme d'informations en ligne pour les locataires et les propriétaires sur Facebook

> Partager Mon Chez Moi, la plateforme d'informations en ligne pour les locataires et les propriétaires sur Twitter

## 0 820 10 3939 : le numéro pour les personnes âgées en perte d'autonomie

### Vous êtes une personne âgée en perte d'autonomie, un aidant ou de la famille ?

Depuis le 4 juin 2015, a été ouvert le **0820 10 39 39**, numéro national unique à destination des personnes âgées et de leurs proches pour obtenir toutes les informations utiles sur les services à la personne, les soins à domicile ou encore, les modes d'hébergement. Les conseillers renseignent également sur les aides financières disponibles et les démarches à effectuer pour les obtenir mais ne peuvent apporter aucune information concernant les dossiers en cours d'instruction dans les services des administrations. Ils ne sont pas ailleurs pas qualifiés pour traiter les sujets qui ne sont pas en lien avec la perte d'autonomie tel que par exemple, le versement des pensions de retraite ou des pensions de réversion. Tél. : **0820 10 39 39** du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00 (0,15 € TTC /mn plus le prix d'un appel).

Pour les personnes qui préfèrent être informées par Internet, un nouveau site web est également proposé sur :

[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr).

Ces services sont mis en place par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en préfiguration de dispositions prévues par le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement qui devrait être voté au cours du dernier trimestre 2015.

Il existe de nombreuses ressources pour vous aider à trouver, tout près de chez vous, l'intervenant qui vous convient, pour une prestation d'aide ou de service à domicile.

Pour bénéficier de l'aide dont vous avez besoin, il existe une palette de structures et de services qui vous donneront les coordonnées des intervenants les plus proches de chez vous.

**Pour les contacter, composez le 32 11\***, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 h 00 (\*Prix d'un appel local depuis un poste fixe).



### >>> Pour en savoir plus

Site du Service-Public.fr : > <https://www.service-public.fr/>

> <http://www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne/trouver-intervenant>

Site pour les personnes âgées :

> <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>



## Intoxication au monoxyde de carbone : risque grave de l'hiver !

Les intoxications au monoxyde de carbone (CO) figurent parmi les risques graves de l'hiver. Selon les données de l'Institut de veille sanitaire (InVS), entre le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et le 31 mars 2015, près de 3 500 personnes ont été exposées à des émanations de ce gaz, plus de 2 000 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalière et 34 en sont mortes.

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux, invisible et inodore. Il entraîne fatigue, nausées, malaises et peut être mortel. L'hiver est la période d'utilisation des appareils de chauffage, qui peuvent causer des intoxications au monoxyde de carbone. En effet, celles-ci sont le plus souvent dues à un mauvais fonctionnement ou mauvais usage d'un appareil à combustion (chaudière, cuisinière, etc.) ou à une absence d'aération et/ou de ventilation. Les causes d'intoxications récurrentes sont également : l'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint et l'utilisation inappropriée de groupes électrogènes,

de braseros ou de barbecues (à l'intérieur des locaux, par exemple), tout particulièrement en période de grand froid ou de coupure d'électricité. Pour limiter les risques d'intoxication, des gestes de prévention peuvent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'année.

Et parce que le monoxyde de carbone

n'est pas le seul polluant de l'air intérieur et que les sources de pollution dans le logement sont nombreuses (tabagisme, moisissures, peintures, etc.) et peuvent présenter des risques pour la santé (allergies, intoxications, etc.), une brochure sur le sujet a été réalisée en complément des documents sur le monoxyde de carbone.

### Le détecteur de monoxyde de carbone est-il obligatoire ?

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone (aussi appelé DAACO) pour lequel des procédures d'évaluation sont en cours. Ils ne sont pas obligatoires contrairement aux détecteurs de fumée (DAAF) qui le sont devenus depuis le 8 mars 2015 par la loi Morange. Cette dernière prévoit que chaque habitation doit comporter un détecteur de fumée, utile en cas d'incendie.

**A noter :** le détecteur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone.

### >>> Pour en savoir plus

Site Internet de l'Institut nationale de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) :

> Brochure et affiche sur « Les dangers du monoxyde de carbone »

> Guide la pollution intérieure



## « Grippe : pour éviter l'hospitalisation, passez à la vaccination »

L'hiver 2014-2015 a rappelé la gravité possible de la grippe et ses conséquences en termes de santé publique. L'efficacité modeste du vaccin l'an passé ne doit pas jeter pour autant le doute sur l'utilité de la vaccination antigrippale. En effet, s'il n'est pas efficace à 100 %, le vaccin reste le moyen le plus efficace pour réduire les complications graves de la grippe et les hospitalisations.

Tous les ans, entre les mois de novembre et d'avril, entre deux et quatre millions de personnes sont touchées par la grippe en France. La mortalité qu'elle entraîne concerne essentiellement les personnes âgées de plus de 65 ans parmi lesquelles on compte plus de 90 % des décès. Les virus grippaux sont instables et se modifient en permanence. Leurs fréquentes mutations obligent à développer chaque année un nouveau vaccin adapté à la souche circulante. L'efficacité de la stratégie vaccinale dépend à la fois de l'efficacité du vaccin, mais aussi de la couverture vaccinale. Or, celle-ci n'a cessé de baisser depuis 2009 ; l'hiver dernier a connu une nou-

velle baisse de la couverture vaccinale : 46 % des assurés à risque ont eu recours à la vaccination antigrippale, soit un recul de 2,8 points par rapport à 2013.

Cette couverture vaccinale insuffisante traduit un manque de confiance dans le vaccin grippal. Pourtant, même s'il ne constitue pas le rempart absolu contre la contamination par le virus de la grippe, **le vaccin est le moyen le plus efficace pour réduire les risques de développer des formes graves de la grippe, pouvant entraîner une hospitalisation, voire le décès, chez les sujets fragiles.**

Une campagne de vaccination gratuite est organisée et ouverte à tous les agents en administration centrale et dans les préfectures par la médecine de prévention (sauf DOM COM).



### >>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Actualités : > Virus de l'hiver : les gestes pour limiter leur transmission

Site du ministère des Affaires sociales, de la Santé et du Droit des femmes :

> <http://www.social-sante.gouv.fr/>

Site de l'INPES : > <http://www.inpes.sante.fr/>

Site de l'Institut de veille sanitaire (InVS) : > <http://www.invs.sante.fr/>

Site du Haut conseil de la santé publique / Avis et rapport : > <http://www.hcsp.fr/>

Site de l'assurante maladie : > <http://www.ameli-sante.fr/grippe-saisonniere.html>

### Campagne information retraite 2015



**V**ous êtes nés en 1965, 1970, 1975 ou 1980, vous allez recevoir d'ici la fin de l'année 2015, votre relevé individuel de situation (RIS). Ce document récapitule l'ensemble des droits que vous avez acquis dans les différents régimes de retraite et le détail régime par régime.

**Vous êtes nés en 1955 ou 1960** vous allez recevoir en plus, une estimation indicative globale (EIG), qui comporte une estimation du montant de vos futures pensions à différents âges de départ possibles, entre l'âge de départ légal minimum et l'âge de la retraite à taux plein (sans décote).

Ces documents n'ont qu'un caractère informatif et vous permettent de vérifier si votre carrière est correctement retracée.

**Si vous constatez des anomalies sur votre document d'information retraite**, feuillet « pension des fonctionnaires de l'Etat, des militaires et des magistrats », il vous appartient de les signaler au bureau des pensions et allocations d'invalidité à l'adresse courriel suivante : [bpai-gesru@interieur.gouv.fr](mailto:bpai-gesru@interieur.gouv.fr). Votre compte individuel de retraite pourra alors être rectifié si nécessaire. Si les anomalies concernent un autre régime, vous devrez contacter le régime en question.

#### >>> Pour en savoir plus

Le site Intranet de l'action sociale :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>  
Bureau des pensions et allocations d'invalidité  
[centre-information-retraite@interieur.gouv.fr](mailto:centre-information-retraite@interieur.gouv.fr)  
Téléphone : 04.94.60.48.04

## Agenda

### > Le 3 novembre 2015

CHSCT d'administration centrale à 14 h 30 à la salle des commissions à Lumière.

### > Le 17 novembre 2015

CHSCT spécial des préfectures à 14 h 30 à la salle des commissions à Lumière.



### > Du 17 au 19 novembre

Le salon des maires, Porte de Versailles.

> <http://www.salondesmaires.com/>



### > Du 16 au 22 novembre 2015

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées : pour une égalité d'accès à l'emploi en France et en Europe.

> <http://www.semaine-emploi-handicap.com/>



### > Du 17 au 20 novembre

Milipol : Salon de la sécurité, de la défense antiterrorisme et de la police, Parc des Expositions / Paris Nord Villepinte.

> <http://www.milipol.com/>



### > Du 19 au 20 novembre 2015

Séminaire du réseau du service social du ministère de l'Intérieur à Noisy-le-Grand (93).

> <http://actionsociale.mi/>



### > Du 21 au 29 novembre 2015

Semaine européenne de la réduction des déchets

> <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>



## Du côté de la FJM...

### Next

#### > En résidences, chalets, villas, hôtels, hôtels clubs, mobil homes.

Partenaire de vos vacances depuis plus de 28 ans, NEXT vous propose plus de 300 destinations.

- en France : à la mer, à la montagne, à la campagne ;
- à l'étranger : Espagne, Italie ;
- dans les îles : Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Maurice.

Réservations par téléphone : **01 53 20 03 03** - Courriel : [vacances@next.fr](mailto:vacances@next.fr)

Réservation sur Internet : <http://www.next.fr/>

Code Partenaire : **FJM** et mot de passe : **IN75JM**

Consultez les « Bonnes Affaires » pour l'hiver 2015-2016 : [cliquer ici](#)

#### Réduction accordée aux agents et aux retraités du ministère de l'Intérieur :

- Offres spéciales jusqu'à -50 %,
- Les + « EXCLUSIVITE » jusqu'à -35 %.
- Remise complémentaire de -5% (Hors Vacances Scolaires) cumulable avec l'ensemble des offres catalogues.

**Bon à savoir :** location de voitures à prix préférentiels. Chèques vacances acceptés.

1/ Pour toute réservation sur Internet, cliquez sur le site de la saison concernée : **Site Été ou Hiver** (Onglet en haut à droite).

2/ Les codes sont à utiliser lors de votre réservation sur la page « Disponibilité, tarifs et réservation » et non, dans l'espace PRO en page d'accueil.

Renseignements sur le site Internet de la FJM : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/partenaires/>



### Cap'vacances

> Dans le **Village Club de Valmorel**, pendant les vacances de Noël, du **19 au 26 décembre 2015**, le forfait remontées mécaniques des enfants de 5 à 12 ans inclus est offert (valable pour toutes réservations adultes en formule tout compris).

A retrouver au fond de la page dédiée, l'onglet « **découvrez toutes nos offres** »

Code Partenaire : **FJMCENP10**

Téléphone : **0 825 725 735**

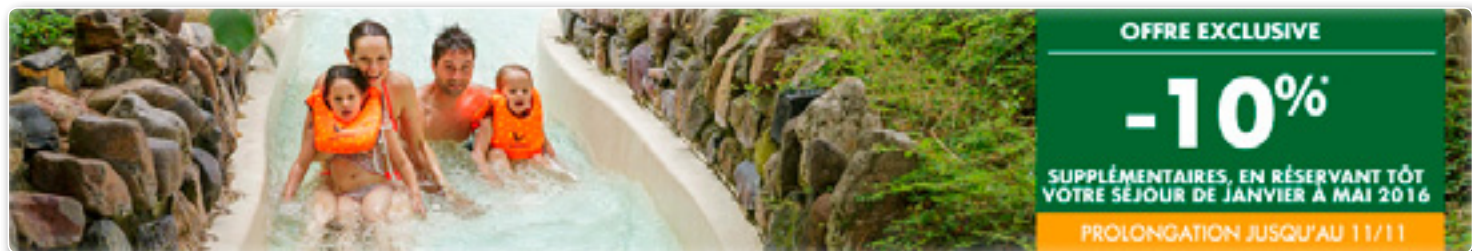
Réduction accordée aux agents et retraités du ministère de l'Intérieur : -10 %

Conditions de l'offre sur : [www.capvacances.com](http://www.capvacances.com)

Renseignements sur le site Internet de la FJM : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>



### Center parcs !



#### > Jusqu'à - 37 % !

- L'offre s'applique automatiquement pour les réservations passées sur notre site Internet [ce.groupepvcp.com](http://ce.groupepvcp.com).

**Réservation :** par téléphone au **0 891 700 550** (0,25 € TTC/mn) avec le code partenaire : **CE 01 0038** ou par Internet avec l'identifiant : **MINISINTER** et mot de passe : **29207**

Pour réserver cette offre en ligne : [cliquez ici](#).

> Offres « premières minutes » **pour vos séjours de janvier à juin 2016 sont prolongées jusqu'au 11 novembre 2015 inclus** : [cliquez ici](#).

• Le code à annoncer par téléphone pour bénéficier de cette offre est : **1686** (après identification avec votre **code partenaire FJM : 29207**).

Renseignements sur le site Internet de la FJM : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>

> **Retrouvez tout au long de l'année les promos des voyagistes !**

En plus des réductions accordées par les voyagistes ayant passé une convention avec la FJM, des promotions sont à retrouver tout au long de l'année sur le site [www.fondationjeanmoulin.fr rubrique partenaires/voyages](http://www.fondationjeanmoulin.fr/rubrique%20partenaires/voyages).

## SDASAP/DRH

L'APPRENTISSAGE  
C'EST VOTRE AVENIR



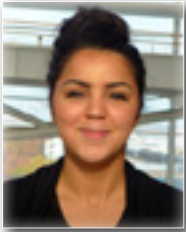
WWW.APPRENTISSAGE.GOUV.FR

### >>> Arrivées



#### > Clémence Maillart

a pris ses fonctions en qualité d'apprentie graphiste/webmestre à la mission Information Animation de l'action sociale/SDASAP/DRH.



#### > Wassilia Lannabi

a pris ses fonctions en qualité d'apprentie assistante de service social à la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH.



#### > Alice Ecabert

a pris ses fonctions en qualité d'apprentie assistante de service social à la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH.

## SDASAP/DRCPN

### >>> Départs



#### > Azdine Bensaid,

adjoint administratif à la DRCPN/SDASAP/Bureau de l'accompagnement social est affecté au bureau du cabinet du Secrétaire général / Pôle décorations et protocole.

### >>> Arrivées



#### > Pascale Legendre,

administratrice civile, a pris ses fonctions en qualité d'adjointe au sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRCPN en remplacement de Jocelyne Roux.



#### > Chrystelle Opsomer,

a pris ses fonctions en qualité d'adjointe administrative « accueil et attribution de logements aux personnels demandeurs » au bureau de l'accompagnement social/SDASAP/DRCPN.